



Municipalité

Législature 2006-2011

Communiqué de la Municipalité No 31

Rolle, le 2 septembre 2010

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 14 septembre, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

Politique et règlement des subventions de la Commune de Rolle

Un nouveau règlement des subventions destiné à préciser le processus décisionnel actuel a été approuvé par la Municipalité. Il entre en vigueur immédiatement. Pour mémoire, la Commune a versé en 2009 Fr. 79'683.— au titre de subventions diverses et a octroyé une somme globale de Fr. 202'105.— pour des prestations non facturées (locations de salles et de matériel). Les prestations facturées se sont élevées quant à elles à Fr. 11'350.— cette année-là, alors que les locations de salles aux privés ont rapporté un total de recettes de Fr. 48'597.—. Le budget 2011 tiendra compte des montants à imputer au titre de prestations non facturées (ou subventions en nature) pour une meilleure transparence comptable.

Affaires du personnel

Un nouveau dessinateur, M. Mathias Godel, est entré en fonctions le 2 août dernier ; il succède à M. Francis Voumard. M. Jean-Louis Pilet, responsable des bâtiments, a quitté son poste le 23 juin et sera remplacé dans le courant de l'automne. Une nouvelle apprentie de commerce de 1^{ère} année, Mlle Egzona Emerllahi, a débuté sa formation à Rolle le 24 août, alors que notre apprentie de 3^{ème} année, Mlle Jennifer Magnin, au terme d'examens finaux parfaitement réussis, a quitté l'administration communale le même mois.

Comme annoncé dans le précédent communiqué de la Municipalité, le nouveau Règlement du personnel communal (qui remplace l'ancien Statut), est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

Fiscalité des nouvelles entreprises

Désireuse d'en savoir davantage sur la fiscalité pratiquée par le Canton dans le cadre de l'arrêté Bonny, la Municipalité a reçu une délégation du DEV et de l'ACI, venue « préciser le propos ». Du

tour d'horizon présenté sur l'arrivée des nouvelles sociétés de l'A-One Business Center, on peut retenir les éléments suivants, sachant que Rolle n'est plus une région soumise à cet arrêté depuis le 31 décembre 2007 :

- L'exonération fiscale accordée à une société débute dès la réalisation d'un chiffre d'affaires et non dès l'implantation de celle-ci ; il peut donc se passer plusieurs mois, voire années, avant que dite exonération entre en vigueur.
- La durée d'exonération est en général de 10 ans, divisée en 2 tranches de 5. A l'issue de la 1^{ère} tranche, un bilan est fait dans le but de vérifier que les conditions de l'arrêté ont bien été réalisées ; à défaut, la durée d'exonération s'arrête après 5 ans.
- Au terme de la période d'exonération fiscale, les impôts sont dus (soit après 5 ou 10 ans) et les sociétés bénéficiaires de l'arrêté Bonny doivent poursuivre leurs activités sur territoire vaudois au moins pour la même durée que celle de l'exonération.
- Une société qui quitte sa commune et son canton d'accueil (exemple de Cadbury Schweppes à Rolle) se voit facturer les impôts qu'elle aurait dû payer si elle n'avait pas bénéficié de l'arrêté Bonny.

Vice-présidence de la Municipalité

Selon le tournus établi au début de la législature, cette responsabilité incombe à M. Stéphane Zeugin pour l'année politique débutant le 1^{er} juillet 2010 et s'achevant le 30 juin 2011. Des remerciements sont adressés à Mme Françoise Tecon-Hebeisen, désormais « Vice-présidente honoraire pour la législature 2006-2011 ».

Plan canicule 2010

Un courrier avait été expédié aux 113 personnes dites « à risque » recensées à Rolle, avec des recommandations officielles de la Confédération en la matière. Des contacts téléphoniques et/ou des visites à domicile auraient été de circonstance si une canicule s'était véritablement concrétisée (plusieurs jours consécutifs à des températures supérieures à 30 degrés). La collaboration mise en place avec l'Entraide familiale et la Police administrative, notamment, servira de modèle pour l'année prochaine.

Annnonce de modification des horaires de la bibliothèque dès 2011

Face à la fréquentation toujours satisfaisante de la bibliothèque, et de manière à permettre à ses lecteurs de la visiter tous les jours de la semaine, la Municipalité a décidé l'extension de ses heures d'ouverture. Elles passeront ainsi de 18 à 27 heures dès le 1^{er} janvier 2011. Ci-dessous, l'horaire de la bibliothèque sise au 46 de la Grand-Rue, qui sera complété comme suit :

- Lundi de 14h.00 à 18h.30
- Mardi de 14h.00 à 18h.30 (nouveau dès le 1^{er} janvier 2011)
- Mercredi de 10h.00 à 12h.00 et de 14h.00 à 18h.30
- Jeudi de 14h.00 à 18h.30
- Vendredi de 14h.00 à 18h.30 (nouveau dès le 1^{er} janvier 2011)
- Samedi de 09h.30 à 12h.00

Les deux postes de bibliothécaire passeront ainsi de 55 à 60 % en 2011 (sous réserve de l'approbation du budget), année qui verra l'arrivée, dès le mois de janvier, d'une nouvelle assistante. En effet, Mme Catherine Pittori a fait valoir son droit à la retraite pour la fin de l'année 2010.

Cartes journalières CFF « Commune » - tarifs 2011

A l'instar de la Commune de Gland, Rolle a décidé d'augmenter le prix de ces cartes en « harmonie » avec la hausse de quelque 15 % des abonnements généraux des CFF. Depuis

l'acquisition des premiers abonnements (2 en 2007, 2008 et 2009, puis 4 en 2010), le succès de ces cartes journalières ne s'est pas démenti. Le tableau suivant présente l'évolution des prix d'achat de ces titres de transport.

Offre cartes journalières CFF	Tarifs 2007-2008	Tarifs 2009-2010	Tarifs 2011
Du lundi au vendredi	Fr. 35.—/jour	Fr. 40.—/jour	Fr. 44.—/jour
Samedis, dimanches et fêtes	Fr. 40.—/jour	Fr. 45.—/jour	Fr. 49.—/jour
Forfait samedi-dimanche	Fr. 70.—	Fr. 80.—	Fr. 88.—
Forfait vendredi-samedi-dimanche	Fr. 95.—	Fr. 105.—	Fr. 120.—

A noter que cette offre ne s'adresse pas qu'aux seuls habitants de la Commune de Rolle, mais également aux ressortissants de Bursins, Dully, Gilly, Luins, Mont-sur-Rolle, Perroy et Vinzel. Les réservations et commandes sont à passer auprès de l'Office du tourisme.

Compte tenu de la demande actuelle, il est prévu d'acquérir 4 nouveaux abonnements généraux CFF « Commune » pour 2011. A noter encore que les recettes des ventes des cartes journalières couvrent jusqu'ici aisément le coût d'achat des abonnements.

Formation-prévention incendie au Collège des Buttes

Un cours sera donné au personnel enseignant et aux personnes concernées par la sécurité de ce collège le 15 septembre de 13h.30 à 15h.30 à la salle du Conseil communal, par M. Pierre Juillet, chef de la Police administrative de Rolle. Cette formation de base sera complétée le 15 octobre dès 09h.30 par un exercice d'évacuation « in live », afin de vérifier l'enseignement acquis. Une formation similaire sera donnée ultérieurement dans les autres collèges et bâtiments administratifs de la Ville.

Opération Net'Léman 2010

Une opération de nettoyage des rives et des fonds du lac, qui touchera le port des Vernes et les quais, réunira plus d'une cinquantaine de bénévoles à Rolle, y compris des plongeurs, des employés de la voirie et des représentants des autorités locales, **samedi 25 septembre** prochain dès 08h.30. Net'Léman est active depuis 2005 dans ce type d'opérations ; elle a déjà réuni plus de 3000 volontaires et plongeurs, mettant ses compétences au profit de près de 30 communes lacustres. 66 tonnes de déchets ont ainsi été récoltés jusqu'en 2009. Après Genève, Versoix, St-Prex, Morges, Montreux, le Bouveret et Yvoire notamment, St-Sulpice et Rolle seront à l'honneur cette année. Inscriptions et informations sur www.netleman.ch

Dossiers Rodéo II et Grand-Rue

Nées des mises à l'enquête publique du 1^{er} semestre 2010, les oppositions que ces projets ont suscitées sont actuellement traitées selon les procédures légales. Les réponses de la Municipalité devraient être soumises à l'approbation du Conseil communal par voie de préavis, dès la seconde moitié d'octobre. L'organe délibérant rollois pourrait ainsi se prononcer à leur égard avant la fin de l'année.

* * * * *

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Belotti

Pascal Petter